



Les contrats de sponsoring sportif

« La rédaction des contrats de A à Z »

1/ Introduction et définition des contrats de sponsoring

2/ Règles générales

Naissance et fin du contrat
Obligations des parties
Obligations du sponsor
Obligations du parrainé
Autres obligations

3/ Règles spéciales

4/ Droit de la publicité

Sport, alcool et tabac : les règles de la Loi Evin
Loi Evin et retransmissions télévisées
Contrats de sponsoring et paris sur internet

5/ Droit de la concurrence

Durée des contrats de sponsoring
La clause de reconduction
La clause d'exclusivité

6/ Exemples de réussites et d'échecs

Didier, Responsable juridique club :
« Une formation de qualité, soutenue par des experts en droit du sport »

/ OBJECTIFS

> Acquérir les notions juridiques fondamentales liées à la négociation, la conclusion, l'exécution et la rupture des contrats de sponsoring
> Anticiper les risques liés contrat de sponsoring
> Maîtriser les contraintes inhérentes au respect de l'ordre public
> Anticiper les risques de requalification du contrat de sponsoring sportif

/ PUBLIC

Avocats et juristes
Annonces, fédérations, équipementiers : Responsables de marketing ou administratifs

/ INTERVENANT

Jean Michel Marmayou
Fabrice Rizzo

/ DUREE

1 jour / 7 heures

/ PRIX

960 euros HT

/ DATES

7 Février 2014 / Paris
28 Novembre / Paris

Les clés du contrat de sponsoring sportif
La rédaction étape par étape



Bulletin d'inscription

À retourner à FAST sport > 14 Rue de l'Atlas - 75019 Paris
Par fax > 01 71 18 30 14
Par e-mail > formapro@fast-sport.fr

Stage

Intitulé : _____

Date : _____ Tarif HT : _____

Stagiaire

Nom : _____ Email : _____

Prénom : _____ Tel portable : _____
Pour vous joindre le jour de la formation

Fonction : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____ Tel : _____

CP et Ville : _____ Fax : _____

Signature et cachet de l'entreprise

J'ai lu et accepte les conditions générales d'inscription

Coordonnées du demandeur *si différent du stagiaire*

Nom : _____

Fonction : _____ Tel : _____

Email : _____ Fax : _____

La formation est prise en charge par un OPCA

Organisme à facturer

Contact : _____ N° Adhérent : _____

Adresse : _____ Référence de la demande de stage : _____

CP et Ville : _____

Conditions générales d'inscription

Le montant des frais de formation est à régler par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de FAST sport avant le début du stage. FAST sport se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à FAST sport.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à FAST sport au premier jour de la formation, FAST sport se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client qui en demandera paiement par son OPCA par la suite.

Le tarif comprend la participation au stage, les frais de repas du midi et les pauses, et le support pédagogique remis lors de la formation. Les tarifs sont entendus Hors Taxes et à majorer du taux de TVA applicable.

Par souci de qualité, le nombre de participants est limité pour chacune des sessions. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le stage si le nombre de participants est insuffisant.

FAST SPORT se réserve la possibilité de vous citer parmi ses références clients.

Conditions d'annulation :

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

Aucune pénalité ne sera appliquée si le client confirme son annulation par écrit plus de 30 jours avant la date de la formation.

Entre 30 jours et 14 jours ouvrés avant la date de la formation, une retenue de 275€ sera appliquée.

Moins de 13 jours avant la date de la formation, 50% des frais d'inscription seront retenus. Une pénalité de 100% des frais est appliquée pour toute annulation dans les 5 jours ouvrés avant la formation. Un remplacement est admis à tout moment sur demande écrite. Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.